



PRÉSIDENCE

SECRETARIAT GÉNÉRAL

N° 452-2014/ARR/DFA

du : 25/02/2014

AMPLIATIONS

Commissaire délégué	1
Trésorier	1
DFA	1
Commune de Bourail	1
JONC	1
Archives NC	1

ARRÊTÉ

portant mise à jour du plan d'urbanisme directeur de la commune de Bourail

LA PRÉSIDENTE DE L'ASSEMBLÉE DE LA PROVINCE SUD

Vu la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,

Vu la délibération modifiée n° 74 des 10 et 11 mars 1959 relative aux plans d'urbanisme en province sud ;

Vu la délibération n° 50-2011/APS du 22 décembre 2011 approuvant le plan d'urbanisme directeur de la commune de Bourail ;

Vu la délibération n° 2242/41/2013 du conseil municipal de la commune de Bourail du 28 août 2013 approuvant les données et cartographies actualisées des zones inondables des secteurs de Pouéo, Douencheur, Ari, Téné, Boghen, Néra, Nessadiou et Déva ;

Vu le porté à connaissance du 14 octobre au 6 novembre 2013 ;

Vu le rapport n° 138-2014/ARR/DFA/SU du 17 janvier 2014,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Le plan d'urbanisme directeur (PUD) de la commune de Bourail est mis à jour à la date du présent arrêté pour tenir compte des études de zones inondables des secteurs de Néssadiou et Déva réalisées en janvier 2012, et des secteurs de Douencheur, Pouéo, Ari, Boghen, Téné et Néra réalisées en juillet 2013.

ARTICLE 2 : Les documents mis à jour sont tenus à la disposition du public à la mairie de Bourail et au service de l'urbanisme de la direction du foncier et de l'aménagement de la province Sud.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté sera transmis à Monsieur le commissaire délégué de la République et publié au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie.